

TECH.A.2023 - 79

## **6. LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE**

### **6.1 POLICE MUNICIPALE**

Réglementation de la circulation et du stationnement

**Braderie du comité du Centre**

**Le dimanche 28 mai 2023**

Le Maire de la Ville de LYS-lez-LANNOY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 à L 2213-6, L 2122-24 et R 2213-1,

Vu le Code de la Route, notamment l'article R 417-10,

Vu l'avis de dépôt, du 1er février 2023, d'une déclaration préalable à une vente au déballage sous la référence DP-VG 2023/03 – 398 581 892 000 21,

Vu la demande formulée par le comité du Centre, représenté par Monsieur BLONDEEL Michel, en vue d'organiser le dimanche 28 mai 2023, une vente au déballage sur le domaine public,

Considérant qu'à cette occasion, il importe de prendre toutes mesures de circonstances pour permettre le déroulement de cette manifestation, en assurer le bon ordre et garantir la sécurité publique,

### **A R R E T E**

Article 1 : Le comité du Centre est autorisé à organiser une vente au déballage le dimanche 28 mai 2023 de 07 h 00 à 15 h 00,

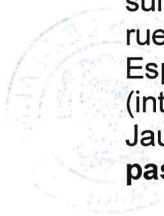
Elle se situera dans les rues suivantes : rue Jean Baptiste Lebas (de l'intersection de la rue de Cohem à avenue Paul Bert) et rue Jeanne d'Arc (intersection rue Jean Baptiste Lebas, rond point des Tanneurs, rue Jean Jaurès)

Article 2 : Afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation, la circulation des véhicules de toute nature sera interdite dans le périmètre de la braderie le dimanche 28 mai 2023 de 6 h 00 jusqu' à 16 h 00.

Le rond point de la rue Jeanne d'Arc (intersection rue Jean Jaurès – rue des Tanneurs), devra rester libre de circulation.

Article 3 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit dans les rues suivantes :

rue Jean Baptiste Lebas (de l'intersection rue de Cohem à avenue Paul Bert), Esplanade Daniel Chabasse (rue Jean Baptiste Lebas), rue Jeanne d'Arc (intersection rue Jean Baptiste Lebas, rond point des Tanneurs, et rue Jean Jaurès) à Lys lez Lannoy à **partir de 16 h 00 jusqu'à 17 h 30, pour le passage des balayuses de la société Esterra.**



Les véhicules des exposants ne seront pas autorisés à stationner dans le périmètre de la braderie.

Article 4 : Pendant la durée de la manifestation, une déviation s'effectuera comme suit :

- par la rue Jules Guesde et rue Jean Jaurès pour les véhicules venant de Lannoy et de Roubaix,
- par la rue de Cohem pour les véhicules venant du Fresnoy et de Leers.

Article 5 : Les organisateurs ont l'obligation de positionner des véhicules lourds (camions, camionnettes...) déplaçables à tout moment, aux entrées de la manifestation et de la façon suivante :

- 1) à l'intersection de la rue Jean Baptiste Lebas et la rue de Cohem
  - 2) à l'entrée de la rue Jeanne d'Arc en venant de la voie rapide.
- Des doubles barrières seront posées à chaque intersection.

Article 6 : - **Tout véhicule en infraction aux dispositions du présent arrêté pourra être déplacé et mis en fourrière aux frais et risques de son propriétaire conformément aux dispositions du code de la route.**

Article 7 : Les numéros à contacter en cas d'urgence et/ou de renseignements :

- Commissariat de Police de Roubaix : 03 20 81 35 35
- Police Municipale de Lys Lez Lannoy : 03 20 81 17 86

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 8 : Ampliation sera adressée à :

- Au comité du Centre, l'organisateur,
  - Au service Économie, le demandeur,
  - A Ilévia,
  - Le Directeur Général des Services,
  - Le Chef de poste de la Police Municipale,
  - Le Commissaire de Police,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera transmise, copie affichée en Mairie et inscrite sur le registre des arrêtés.

Fait à Lys Lez Lannoy, le 30 mars 2023

**Charles-Alexandre PROKOPOWICZ**  
le Maire

*Par délégation du Maire*

**Sylvie PICAVET**  
Directrice Générale Adjointe des Services

Publication	
Affiché le	05/04/23
Retrait le	05/06/23

